



commissions dues non apparente sur solde de tout compte

Par **bebert83**, le **14/09/2012** à **11:48**

Bonjour,

Je suis licencié pour insuffisance de ventes avec un préavis effectué.

Mon employeur me demande de signer un solde de tout compte sur lequel il n'apparaît pas les commissions qui me sont et me seront dues suite aux ventes réalisées et en cours. Je suis salarié au smic avec un pourcentage sur toutes mes ventes abouties, les sommes dues sont importantes, dois je signer ce solde de tout compte? Commente faire valoir le reste de mes commissions dues? Doivent elles apparaître sur le solde de tout compte? Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **14/09/2012** à **13:20**

Bonjour,

De toute façon, même si vous signez un reçu pour solde de tout compte, il peut être dénoncé dans les 6 mois par lettre recommandée avec AR et cette possibilité devrait d'ailleurs y être mentionnée...